

mencèrent. Cette église, avec celles de Saint-Etienne et Sainte-Croix (1), toutes trois juxtaposées, occupaient une grande partie du quartier dit de Saint-Jean et appelé le Grand Cloître, par opposition au Petit Cloître qui touchait au flanc méridional de la cathédrale. Il est certain qu'une partie de ce petit cloître subsiste encore et touche au bâtiment qui fait face à la place Saint-Jean, appelé la petite Manécanterie. Ce petit cloître paraît avoir été construit par l'archevêque Leidrade vers l'an 800 et agrandi au x^e ou au xii^e siècle; mais Guy, comte de Forez, passe pour l'avoir détruit à la fin du xii^e siècle. Peu d'années après, on le rebâtit et plusieurs de nos historiens en ont donné la description. Les protestants sont accusés de l'avoir détruit. Paradin dit, en effet « j'ay ceste opinion que c'est ce haut cloistre qui a esté rué par terre du temps des troubles, car il était bien antique et de merveilleuse structure. » Quant à ce qu'on a appelé le Grand Cloître, son enceinte comprenait toute la partie du quartier de Saint-Jean qui était entourée d'une solide et épaisse muraille dont il subsiste encore des fragments

précis au sujet de la première église de Saint-Jean-Baptiste, avant l'époque de Charlemagne, au ix^e siècle, elle était la plus grande des églises de Lyon. Leidrade la restaura; au xii^e siècle, sa reconstruction devint nécessaire. L'archevêque Josserand bâtit le chœur de 1107 à 1118..... » (Voir la *Monog. de Saint-Jean* par M. L. Bégule, p. 4).

(1) Ces deux églises ont été vendues, le 5 avril 1792, au prix de 22,600 livres, en exécution d'une délibération du Directoire du district, du 6 mars précédent. Il est dit, dans le cahier des charges de cette vente, « que ces deux églises devront être démolies pour isoler l'église métropolitaine, que les matériaux du Jubé de Saint-Jean sont déposés dans l'église Saint-Etienne, ainsi que tous les objets de décoration étant dans lesdites églises de même que la barrière de fer fermant l'entrée extérieure de la ci-devant église de Saint-Etienne, et que tous ces objets sont réservés et qu'un inventaire en a été dressé » (cet inventaire à disparu). L'adjudicataire fut un sieur Fleury Gay, négociant (quai de la Baleine). Archives du Départ. registre des biens nationaux.